

Demandes d’octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

– 05-6833 / 110421

T-Systems Schweiz AG, 1215 Genève ICC OLS

Helpdesk

besoins spéciaux de consommation

7 H, 6 F

01.09.2005–31.08.2008 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l’octroi d’un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d’Etat à l’économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 05-6612 / 100040
Icobulle-Imprimeur SA, 1630 Bulle
impression sur machines offset (4 et 2 couleurs) – apprêt / reliure
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
18.12.2005–17.12.2008 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 05-6559 / 100538
Valtronic SA, 1343 Les Charbonnières
3 ateliers: Bonding salle blanche, CMS, montage manuel
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
16 H, 67 F
17.04.2005–16.04.2008 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 04-5542 / 102159
Hertz SA, 1005 Lausanne
Location d'automobiles
besoins spéciaux de consommation
3 H, 1 F
02.01.2005–01.01.2008 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 05-6564 / 100563
Nestlé Suisse S.A., 1350 Orbe
production du café soluble, stretching, service de maintenance technique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
84 H, 1 F
17.04.2005–16.04.2008 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

30 août 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.08.2005
Date	
Data	
Seite	4926-4928
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 863

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.